

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

61

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2012 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la société MJM gestion**

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un festival du film d'aventures, le festival international « Les écrans de l'aventure », a lieu chaque année à Dijon. Il récompense les meilleures productions audiovisuelles françaises et internationales.

La vingt-et-unième édition de ce festival grand public, qui accueille chaque année environ 10 000 spectateurs, qu'ils soient professionnels de l'image, ou passionnés d'exploration, d'aventure, de voyages et de découvertes, se déroulera du 11 au 14 octobre 2012, dans les salles des complexes cinématographiques l'Olympia et le Darcy.

Une vingtaine de films et une dizaine de livres pré-sélectionnés seront en compétition.

L'organisation de cette manifestation repose sur une convention renouvelable chaque année. Il convient donc de signer un nouveau contrat fixant avec l'organisateur, la Guilde Européenne du Raid, ainsi que la société exploitante des salles de cinéma l'Olympia et le Darcy, les nouvelles modalités d'organisation du festival.

En sus de la prise en charge d'une partie des frais de communication et de logistique du festival, il est proposé de maintenir une participation financière de la Ville à l'organisation à concurrence de 86 000 € pour l'année 2012 et de valoriser à concurrence de 5 000 € le prix le plus prestigieux du festival, le « prix de la Toison d'or du film d'aventure ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la société MJM gestion pour l'organisation de l'édition 2012 du festival international « Les écrans de l'aventure », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer le contrat définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

3 - décider de verser une participation d'un montant de 86 000 € à la Guilde Européenne du Raid pour l'organisation de la manifestation et de valoriser à concurrence de 5 000 € le « prix de la Toison d'or du film d'aventure ».

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**